

FRANCE GALOP

Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races de Chevaux de Galop en France

15 bd de Douaumont 75017 PARIS

Téléphone: 01 49 10 21 29 Email : sdemarcq@france-galop.com

DECLARATION DE RESILIATION DU CONTRAT D'ASSOCIATION

IMPORTANT

Une déclaration de résiliation du contrat d'association doit être obligatoirement effectuée:

- 1- Pour mettre fin au contrat avant le terme fixé pour sa durée.
- 2- Lorsque le cheval est vendu ou loué (à l'exception du cheval vendu dans une course à réclamer).
- 3- Pour toute modification du contrat dans les clauses touchant la disposition du cheval (changement d'un associé, changement dans la répartition de la propriété du cheval entre les associés, autorisation de faire courir le cheval à réclamer). Dans ce cas, un nouveau contrat d'association doit être déposé au Secrétariat de France Galop.

Je soussigné

Associé dirigeant, atteste sur l'honneur être spécifiquement mandaté par MM. (inscrire les noms et prénoms des associés ayant donné leur mandat)

- 1 -
- 2 -
- 3 -
- 4 -
- 5 -
- 6 -
- 7 -
- 8 -
- 9 -
- 10 -

pour déclarer la résiliation du contrat d'association enregistré auprès de France Galop,

pour le cheval :

Je reconnais être informé des sanctions prévues par le Code des Courses au Galop, si je ne suis pas en mesure d'établir la preuve de l'accord des personnes mentionnées dans la présente déclaration.

Fait à le / /

Signature